



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2018-45-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 11 DÉCEMBRE 2018 RELATIFS AU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n° 2018-31-DAGAP du 26 octobre 2018 portant organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR STS,
- Vu l'arrêté n°2018-36-DAGAP du 15 novembre 2018 modifiant le calendrier des opérations électorales des scrutins du 11 décembre 2018 relatifs au renouvellement des représentants des personnels et des usagers aux conseils des UFR ALL, SHS et STS,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des listes candidates en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 30 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté n°2018-31-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Christophe EMBLANCH, Doyen de l'UFR-ip STS
Assesseurs : Catherine BONANSERA
Florence LEAUTIER

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-31-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 5 décembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Fathie BOUBERTEKH

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur - Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. +33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr
http://www.univ-avignon.fr